

www.industrie-mag.com

Pays : France

Dynamisme : 13



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

EAS SOLUTIONS, qualifiée RGE, optimise la rénovation de l'éclairage professionnel

Spécialiste de l'éclairage professionnel, EAS SOLUTIONS accompagne ses clients professionnels de l'industrie, de la logistique et du tertiaire dans le choix et l'installation de solutions d'éclairage LED à forte valeur ajoutée technique pour réaliser jusqu'à 90% d'économie d'énergie...



En 11 ans, EAS SOLUTIONS a permis à ses clients d'économiser 192 millions de kWh et 68 725 tonnes de CO2.

Soucieuse d'aller plus loin dans son engagement vis-à-vis des professionnels qui souhaitent rénover l'éclairage de leurs installations, EAS SOLUTIONS propose une offre globale "clé en main", éligible aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Les primes générées par les CEE contribuent de manière significative au financement de la rénovation comme le montrent les exemples de projets ci-dessous.

Comment cette offre fonctionne-t-elle ?



Avec l'obtention de sa qualification RGE Etude (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine de l'éclairage, EAS SOLUTIONS effectue l'étude préalable du projet qui dresse l'état des lieux avant et après la rénovation et mentionne notamment les économies d'énergie prévues. Une fois l'étude acceptée par le client, EAS SOLUTIONS procède à la mise en place des luminaires LED éligibles aux CEE.

Grâce au partenariat conclu avec OBJECTIF 54, EAS SOLUTIONS délègue la partie administrative à un spécialiste du domaine qui monte et suit le dossier jusqu'au versement de la prime. L'accompagnement d'OBJECTIF 54 consiste à vérifier les conditions d'éligibilité, évaluer le montant de la prime, déposer le dossier

www.industrie-mag.com

Pays : France

Dynamisme : 13



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

et enfin procéder au versement de la prime que le client bénéficiaire récupère soit en déduction du devis TTC soit par paiement direct. Le montant de la prime peut être bonifié dans le cadre d'un CPE (Contrat de Performance Energétique), EAS SOLUTIONS s'engageant alors préalablement sur les économies d'énergie à réaliser.

Exemple de projet tertiaire



Le projet concerne la rénovation de l'éclairage d'une base logistique dédiée au commerce d'une superficie de 40 000 M2. L'étude préalable de dimensionnement menée par EAS SOLUTIONS préconise la mise en place de 534 solutions LED intelligentes de 147 W avec détection de présence et de luminosité. Ce projet clé en main d'un montant de 360 000€ TTC comprend l'installation de luminaires LED dont l'éligibilité aux Certificats d'Economies d'Energie est vérifiée par OBJECTIF 54, prestataire partenaire qui, en l'espèce, estime à 20 000€ TTC le montant de la prime CEE. Prime bonifiée à 65 000€ dans le cadre d'un CPE (Contrat de performance), EAS SOLUTIONS s'engageant préalablement à réaliser 75% d'économie d'énergie chaque année pendant 5 ans. Le retour sur investissement est alors de 2 ans.

Exemple de projet industriel



Le projet concerne la rénovation de l'éclairage de 3 halls d'une superficie de 19 000 M2 dédiés à la production et à l'assemblage de matériel électrique. L'étude préalable de dimensionnement menée par EAS SOLUTIONS préconise la mise en place de 612 solutions LED intelligentes avec détection de présence et de luminosité totalisant une puissance de 60 862 W.

Ce projet clé en main d'un montant de 300 000€ TTC comprend l'installation de luminaires LED éligibles aux CEE. OBJECTIF 54 estime dans le cas présent à 14 700€ TTC le montant de la prime CEE. Prime qui est bonifiée à 25 700€ dans le cadre d'un CPE (bonification possible jusqu'au 31.12.2021), EAS SOLUTIONS s'engageant préalablement à réaliser 75% d'économie d'énergie chaque année pendant 5 ans. Le retour sur investissement est alors inférieur à 3 ans.

www.industrie-mag.com
Pays : France
Dynamisme : 13



[Visualiser l'article](#)

<https://www.eas-solutions.fr/>

<https://www.objectif54.com/>